

que sorte son Fils à se montrer clément dans notre cause. S'approche-t-elle du trône de la miséricorde, c'est non seulement avec des prières, mais avec des ordres, Reine plus encore que servante. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre, et la puissance divine ne résiste pas à sa puissance. Qu'elle parle, qu'elle veuille, et Jésus-Christ qui voit et respecte en elle sa mère, ne saura jamais lui dire non. Tous les trésors célestes, tous les dons du Saint Esprit, sont entre ses mains; elle les distribue comme en maîtresse, quand elle veut et comme elle veut. Infinie est sa volonté, infini son pouvoir. Sa volonté s'accomplit en tout et toujours, et rien n'y peut faire obstacle. Tout-puissant, son fils l'a faite toute-puissante, tellement que tout obéit à l'empire de la Vierge, et, dans un certain sens, Dieu lui-même. Dieu et Marie déploient également la force de leur bras, lui par commandement, elle par intercession. En un mot, sa puissance est ineffable; elle peut tout en celui qu'elle a mis au monde; c'est la Toute-Puissance suppliante.

Qu'on relise l'un après l'autre tous les témoignages accumulés dans ce chapitre, et l'on sera persuadé que, loin de les exagérer en les résumant, j'ai plutôt amoindri la force et diminué le nombre des formules et leur variété.

Venons aux principes d'où les mêmes textes ont déduit une si étonnante puissance. Ils sont exprimés dans les formules mêmes qui nous disent le pouvoir de Marie. C'est qu'elle est la Mère de Dieu, source de toute grâce et de tous biens, et qu'un bon Fils regarde comme des ordres tout désir légitime de sa mère; c'est qu'elle est l'Épouse unique de Dieu, et que tout est commun entre l'époux et l'épouse; c'est qu'elle

est une créancière dont le Christ lui-même est le débiteur, puisqu'elle lui a librement donné de sa substance la nature dans laquelle il est homme; c'est que, reposant entre les bras de son Bien-Aimé, elle lui peut, dans ce cœur à cœur, tout demander et tout obtenir; c'est que, seule entre les créatures, elle a concouru pour sa part à la rédemption des hommes, et que toutes les grâces vont à la consommation de leur salut; c'est que, n'étant Mère de Dieu que pour l'œuvre de miséricorde, ses destinées seraient en quelque sorte méconnues, s'il y avait une limite à l'assistance qu'elle prête aux misérables; c'est que son amour presque infini pour nous souffrirait violence, si la puissance de nous bien faire n'égalait pas sa maternelle tendresse (1).

Que dirons-nous encore? C'est qu'elle est pleine et *surpleine* de grâce, et qu'une plénitude qui ne saurait s'épuiser ni diminuer a besoin de se répandre sans mesure; c'est qu'elle est la Reine du monde et la Mère des hommes, et qu'à ce double titre elle a de par Dieu la providence universelle du salut; c'est enfin que l'expérience de tous les siècles nous la montre revêtue de cette incomparable puissance, car jamais personne n'a vainement crié vers elle pour en obtenir assistance et protection. Du reste, il faut encore le noter, parce que nos adversaires ne cessent de calomnier notre croyance au pouvoir maternel de Marie, ce pouvoir est celui de la prière. Les textes cités en font foi. S'il fallait d'autres preuves, on les trouverait partout.

(1) Id., *ibid.*

Je ne dissimulerai pas que, même en tenant compte de cette remarque, des catholiques ont trouvé certaines formules de celles que nous avons rapportées, trop audacieuses et malsonnantes. Marie toute-puissante, Marie s'approchant du trône de son Fils moins en suppliante qu'en maîtresse, Marie commandant à Dieu lui-même, ne sont-ce pas là des expressions dépassant toute mesure ; comme si le pouvoir de la Vierge n'avait pas de bornes ; comme si Dieu pouvait recevoir des ordres et le Créateur obéir à la créature ?

Passerons-nous condamnation sur ces formules ? Non ; l'autorité des docteurs et des saints qui les ont employées ne nous le permet pas. Que faire donc ? Les expliquer.

Assurément, s'il fallait les prendre strictement, à la lettre, elles seraient d'une insigne fausseté. Mais tel n'est pas le sens que tant de savants et pieux auteurs avaient en pensée. Ce qu'ils voulaient exprimer par ces formules et d'autres analogues, c'est l'ineffable efficacité des prières de la Mère de Dieu sur le cœur de son Fils ; c'est la vertu singulière des titres qu'elle a d'être exaucée ; c'est la confiance avec laquelle Marie peut frapper à la porte de la miséricorde, certaine d'obtenir tout ce qu'elle demande, parce qu'elle ne peut rien demander qui soit incompatible avec la divine gloire.

Or, cette interprétation n'est aucunement en dehors des lois communes du langage. Est-il donc inouï d'entendre un supérieur répondre à des personnes qu'il estime et qu'il aime : Vos prières sont pour moi des ordres ? Ne lisons-nous pas que Dieu obéit à la voix de l'homme, quand le soleil s'arrêta dans sa course au

commandement de Josué (1) ? Prendre occasion de ces exagérations apparentes pour crier au scandale, ce serait méconnaître l'usage des figures de style et des métaphores ; ou bien encore oublier que le langage de l'amour est autre que celui de la froide raison, lors même que l'un et l'autre veulent rendre des idées semblables (2) ; enfin et surtout, ce serait aller contre l'intention manifeste des auteurs eux-mêmes : car il n'en est pas un seul qui n'ait d'une manière ou d'une autre, soit par les contextes, soit par l'emploi de quelque correctif, ramené ces expressions qui effarouchent, à la juste mesure.

Et cette juste mesure en quoi faut-il la faire consister ? A croire de Marie que son pouvoir d'intercession s'étend certainement plus loin que nous ne pouvons le concevoir, et que jamais aucune de ses prières, si grandes et si nombreuses que puissent être les grâces qu'elle demande, n'est rejetée. Que faudrait-il pour qu'elle éprouvât un refus ? Je l'ai dit, solliciter ce qui ne pourrait être suivant le bon plaisir de Dieu ? Or, c'est là ce que ni l'amour de Marie pour la divine bonté, ni l'abondance des lumières dont elle est éclairée, ne lui permettront jamais de faire. Vainement objecterait-on qu'on peut en dire tout autant des autres Saints du ciel. Eux aussi voient toutes leurs prières exaucées, attendu qu'ils ne demandent aucune faveur en désaccord avec les desseins de Dieu. Je veux bien l'accorder : il y a sur ce point similitude entre leurs prières et celles de Marie ; mais avec une double différence. Première différence : ils n'ont pas, comme

(1) Jos., x, 14.

(2) Cf. Petav., *De Incarnat.* L. xiv, c. 8, § 14 ; B. P. Canis., *de Maria Virgine...* L. V, c. 11.

Marie, la confiance de demander toute grâce compatible avec les intentions connues de Dieu, parce qu'ils savent qu'il n'est pas de la volonté de Dieu d'accorder à leur intercession toute grâce de ce genre. Seconde différence, qui explique la première: c'est que la sainte Vierge peut appuyer sa prière sur des titres qu'ils n'ont pas; et que là même où les titres sont communs, Marie les possède à un degré sans comparaison plus élevé qu'eux tous. On peut donc affirmer que la puissance de Marie sur le cœur de Dieu, sans cesser d'être une puissance d'intercession, va, d'une certaine manière, jusqu'au droit. Bossuet a dit quelque part de l'amour de Jésus-Christ pour sa mère: « Parce qu'il est fils de Marie, et qu'il n'y a point de fils qui ne soit obligé de chérir sa mère; ce qui est libéralité pour les autres, à l'égard de la Sainte Vierge devient une obligation » (1). Or, le droit de cette divine mère à être aimée n'est pas moins un droit à voir ses prières entendues et ses désirs remplis.

(1) Bossuet, 3^e *Serm. sur la Nativité de la S. Vierge*, 1^{er} point.

LIVRE VII